

<http://lacreteil.fr/spip.php?article140>



Les nichoirs... La crise du logement...

- NATURE - BIODIVERSITÉ † D A - SCIENCES - Ornithologie - Oiseaux -



Date de mise en ligne : lundi 9 février 2015

Copyright © LACCRETEIL.FR - Tous droits réservés

Les oiseaux en ville :

À Créteil, comme dans toutes villes de la région parisienne, les espaces naturels se réduisent chaque jour un peu plus, pour faire face à la demande croissante de logements pour les hommes....et les espaces libres, permettant aux oiseaux de construire leur nid, diminuent rapidement.

Mais la ville de Créteil, comporte encore beaucoup d'espaces verts et les arbres sont nombreux ; [La LPO en accord avec le service des Parcs et Jardins a installé une cinquantaine de nichoirs pour les oiseaux dans la ville](#), pour pallier le manque d'endroits naturels pour bâtir des nids.

Sur la Base de Loisirs de Créteil, l'association « [Nature et Société](#) » prend le relais et installe une trentaine de nichoirs, de tous les modèles, pour aider les oiseaux, à s'abriter pendant l'hiver et à construire leurs nids à la belle saison.

Le Noël des oiseaux :

Le dimanche 25 janvier 2015, les amis des oiseaux ont réinstallé une douzaine de nichoirs. Ceux-ci sont descendus tous les deux ans, afin d'être nettoyés, désinfectés et passés à l'huile de lin pour les protéger de la pluie et de l'humidité.

La plupart d'entre eux sont installés à proximité de la maison de la nature, afin de faciliter leur observation et expliquer aux promeneurs les conditions nécessaires à leur occupation par les oiseaux.

Sur la base ce sont en majorité les mésanges qui s'y intéressent, parfois même avant que l'intrépide qui installe les nichoirs soit descendu de son échelle.

Conseil à l'installation des nichoirs :

Si possible, choisir un bouquet d'arbre, plutôt qu'un arbre isolé.

Installer le nichoir assez haut, pour qu'il soit inaccessible aux mal intentionnés... si, si, il y en a !!! (Le braconnage existe en ville !)

L'orientation de l'ouverture doit être dirigée entre le sud et le sud-est, afin d'avoir un ensoleillement maximum.

Éviter que la direction de l'envol soit gênée par trop de branches, qui peuvent devenir des reposoirs aux prédateurs éventuels.

Les ouvertures ont un diamètre très précis de 28 ou 30 millimètres, pour accueillir les différentes espèces présentes.

Vous pouvez observer, la présence d'une petite grille métallique autour du trou d'envol, elle sert à empêcher les prédateurs, comme les pies et les corneilles, à attaquer le bois, afin d'agrandir l'ouverture pour avaler les oeufs ou les oisillons et les mésanges aiment s'y accrocher.

Enfin il est bon de glisser un ou deux morceaux de bois entre le tronc de l'arbre et le fil de fer, servant à attacher le nichoir pour ne pas gêner la croissance de l'arbre.

Différents nichoirs :

La majorité des nichoirs installés est destinée aux petits passereaux, mais nous posons également des nichoirs plus grands avec ouverture élargie pour les pics, présents sur la base et qui ne trouvent pas d'arbres morts pour

s'installer.

Plusieurs nichoirs pour les chauves-souris n'ont pour le moment pas encore démontré de fréquentations suivies par nos « pipistrelles »...

Cette année 2015 verra une grande nouveauté, avec l'installation de trois nichoirs pour les hirondelles, qui fréquentent de moins en moins notre région.

Et pour compléter cela, des abris à insectes fabriqués par les enfants, lors des ateliers du mercredi, tentent de préserver la biodiversité...bien en danger !!!

Le livret oiseau :

Le 25 janvier 2015, a été pour l'association « Nature et Société » le jour du lancement d'un petit livret oiseau : « Le tour du lac à tire d'aile » avec des photos et commentaires sur une cinquantaine d'oiseaux rencontrés sur les bords du lac de Créteil. Il se veut une approche modeste, pour les plus jeunes et les promeneurs, permettant de mettre un nom sur les espèces rencontrées, et de mieux les connaître. Vous pouvez vous le procurer à la maison de la nature.

Le dernier conseil :

Si la pose de boules de graisse avec des graines est la bienvenue pour nos passereaux pendant l'hiver, il faut toujours proscrire **la distribution** massive de **pain, nocive** pour les animaux sauvages et de plus interdite par la loi (on risque **une amende de 190 euros**)